



SOCIÉTÉ
DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
s.e.n.c.r.l.

MOISSON LANAUDIÈRE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6 - 7
Évolution des actifs nets	8
Situation financière	9 - 10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Moisson Lanaudière

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Moisson Lanaudière (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif Moisson Lanaudière tire ses produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de Moisson Lanaudière et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés aux produits de dons, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et le 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

*PLN s.e.n.c.r.l.*¹

Saint-Hubert, le 22 mai 2024

¹ Par Nicolas Sénéchal, CPA auditeur

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

	2024	2023
Produits		
Dons		
Banques alimentaires	374 657 \$	357 709 \$
Guignolée des médias	184 465	118 570
Autres dons	156 863	101 584
Contributions volontaires des organismes	117 623	113 670
Dons reçu par internet	61 632	23 645
Municipalités	13 945	-
	909 185	715 178
Subventions		
CISSS de Lanaudière		
- PSOC - Mission globale	127 368	103 527
- PSOC - Projet ponctuel - Sécurité alimentaire	9 690	9 690
Centraide	40 002	61 270
Subventions salariales	4 601	25 430
Assemblée nationale du Québec - Programme de Soutien à l'Action Bénévole	1 000	-
Amortissement des apports reportés	459	-
Autres subventions	-	26 424
TPDSL et TPL - Projet "Nourrir Lanaudière"	-	58 689
	183 120	285 030
Revenus d'intérêts et autres revenus	32 005	20 648
	1 124 310 \$	1 020 856 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2024	2023
Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	461 119	439 615
Denrées	403 743	145 394
Dépenses de matériel roulant	94 075	73 459
Électricité et chauffage	26 633	26 686
Honoraires professionnels	18 390	51 664
Entretien et réparations - Bâtiment	14 569	11 977
Publicité et frais de représentation	12 675	23 887
Télécommunications et dépenses informatiques	12 593	17 978
Fournitures et frais de bureau	8 491	7 660
Assurances	6 884	14 979
Taxes et permis	3 173	2 961
Cotisations et abonnements	1 860	5 435
Intérêts et frais bancaires	1 334	887
Congrès et formation	931	333
	<hr/> 1 066 470	<hr/> 822 915
Amortissement des immobilisations corporelles	87 330	82 745
Excédent des produits sur les charges	<hr/> (29 490) \$	<hr/> 115 196 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOISSON LANAUDIÈRE
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 8

	Actif net investi en immobilisations	Actif net affecté	Actif net non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début	634 488 \$	876 083 \$	253 816 \$	1 764 387 \$	1 649 191 \$
Affectations internes de l'actif net (note 10)	-	-	(29 490)	(29 490)	115 196
Utilisation de l'actif net affecté (note 10)	-	(367 216)	(405 000)	-	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	4 640	-	(4 640)	-	-
Nouveaux apports reportés relatifs aux immobilisations	(41 813)	-	41 813	-	-
Acquisitions d'immobilisations	45 846	-	(45 846)	-	-
Amortissement des immobilisations	(87 330)	-	87 330	-	-
Solde à la fin	555 831 \$	913 867 \$	265 199 \$	1 734 897 \$	1 764 387 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOISSON LANAUDIÈRE**SITUATION FINANCIÈRE****31 MARS 2024****Page 9**

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	899 665 \$	692 475 \$
Débiteurs (note 3)	37 691	41 812
Frais payés d'avance (note 4)	3 136	3 957
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	303 293	201 301
	<hr/>	<hr/>
	1 243 785	939 545
Placements (note 5)	-	303 267
Immobilisations corporelles (note 6)	611 379	652 863
	<hr/>	<hr/>
	1 855 164 \$	1 895 675 \$
	<hr/>	<hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2024	2023
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	64 720 \$	72 913 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	-	40 000
	64 720	112 913
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	55 547	18 375
	120 267	131 288
Actifs nets		
Actif net investi en immobilisations (ANII)	555 831	634 488
Actif net - Affecté (note 10)	913 867	876 083
Actif net non affecté	265 199	253 816
	1 734 897	1 764 387
	1 855 164 \$	1 895 675 \$

Pour le conseil d'administration,

Caroline Drouin

Signé avec ConsignO Cloud (23/05/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

administrateur

Stéphane Collinge

Signé avec ConsignO Cloud (23/05/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
	(29 490) \$	115 196 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	87 330	82 745
Augmentation de la juste valeur des placements	1 275	(1 319)
Apports reportés constatés à titre de produits	(4 640)	(78 361)
	54 475	118 261
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	4 121	5 806
Frais payés d'avance	821	(1 234)
Comptes à payer	(8 193)	(36 076)
	51 224	86 757
Activités d'investissement		
Disposition de placements	200 000	3 694
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 847)	(48 740)
	154 153	(45 046)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
Encaissement des apports reportés	41 813	-
	1 813	-
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	207 190	41 711
Encaisse au début	692 475	650 764
Encaisse à la fin	899 665 \$	692 475 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statut et nature des activités

L'organisme est constitué depuis le 3 décembre 1992 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Moisson Lanaudière est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de recueillir les surplus alimentaires provenant des agriculteurs, des commerces et des industries afin de les distribuer gratuitement aux plus démunis via les organismes qui bénéficient de ces services.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions sont comptabilisées lors de leur acceptation selon les conditions préétablies de l'entente. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice. Les autres revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord que le service a été complètement rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé alors que les revenus de dividendes, étrangers et autres sont constatés à la date de déclaration. Les gains sur cession de placements sont constatés au moment où ils se produisent.

L'organisme comptabilise les dons lorsqu'ils sont reçus ou quasi certain de l'encaissement.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports reçus sous forme de services et de denrées

Les bénévoles consacrent plusieurs heures annuellement à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. L'organisme reçoit également des denrées à titre gratuit. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services et de denrées, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions ayant servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont montrés comme apports reportés afférents aux immobilisations au passif et sont amortis au même taux et selon la même méthode que les immobilisations corporelles sous-jacentes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et l'encaisse et les épargnes dont l'échéance n'excède pas 12 mois suivant la fin de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles. Dans les cas inhabituels où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation corporelle et l'apport correspondant sont comptabilisés pour une valeur symbolique. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous.

	Périodes
Bâtisse	40 ans
Équipements et mobilier	10 ans
Matériel roulant	10 ans
Enseigne	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, à l'exception des comptes clients d'une société sous contrôle commun, et des effets à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créateurs et des apports reportés.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. Débiteurs

	2024	2023
Taxes à la consommation à recevoir	28 601 \$	32 845 \$
Dons à recevoir	9 090	8 967
	<hr/>	<hr/>
	37 691 \$	41 812 \$

4. Frais payés d'avance

	2024	2023
Taxes municipales	2 307 \$	2 307 \$
Assurances	729	1 550
Dépôt de garantie	100	100
	<u>3 136 \$</u>	<u>3 957 \$</u>

5. Placements

	2024	2023
Certificats de placements garantis, taux entre 2,15 % et 5,15 %, échéant le 25 novembre 2024.	303 293 \$	504 568 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	303 293	201 301
	<u>- \$</u>	<u>303 267 \$</u>

6. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	38 000 \$	-	38 000 \$	38 000 \$
Bâtisse	452 025	197 397	254 628	265 929
Matériel roulant	449 472	209 085	240 387	285 334
Équipements et mobilier	306 783	231 129	75 654	60 486
Enseigne	4 034	1 324	2 710	3 114
	<u>1 250 314 \$</u>	<u>638 935 \$</u>	<u>611 379 \$</u>	<u>652 863 \$</u>

La valeur imposable du bâtiment au rôle d'évaluation foncière de 2024 est de 378 100 \$ et celle du terrain est de 234 300 \$ pour un total de 612 400 \$ (525 400 \$ en 2023).

7. Crédoiteurs

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	12 092 \$	20 548 \$
Salaires et avantages sociaux	52 628	52 365
	<u>64 720 \$</u>	<u>72 913 \$</u>

8. Dette à long terme

	2024	2023
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes d'un montant de 60 000 \$, sans intérêt jusqu'au 18 janvier 2024, dont 20 000 \$ n'est pas remboursable. Le prêt à été complètement remboursé avant le 18 janvier 2024.	- \$	40 000 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	40 000
	- \$	- \$

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations, destiné à couvrir les charges d'amortissement des exercices subséquents. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes:

	Solde début	Sommes reçues	Constaté aux produits	Solde fin
Apport reporté affecté aux bâtiments	18 375 \$	- \$	(459) \$	17 916 \$
Apport reporté affecté à l'acquisition du chariot élévateur	-	41 813	(4 181)	37 631
	18 375 \$	41 813 \$	(4 640) \$	55 547 \$

10. Actif net affecté et affectations internes

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 405 000 \$ au "Projet déménagement", d'utiliser 4 033 \$ du "Projet compensatoire APS" et 363 183 \$ au "Projet compensatoire APS".

	31 mars 2023	Utilisation	Affecta- tions	31 mars 2024
Projet de déménagement (Achat d'immobilisations) - Non récurrent - Échéancier prévu : 2024-2025	500 000 \$	-	\$ 405 000	\$ 905 000
Acquisitions de matériels informatiques et de mobiliers (Renouvellement d'équipements) - Non récurrent - Échéancier prévu : 2024-2025	12 900	(4 033)	-	8 867
Projet compensatoire APS (Réserve) - Non récurrent - Échéant au cours de l'exercice	363 183	(363 183)	-	-
	876 083 \$	(367 216) \$	405 000 \$	913 867 \$

Ces montants grevés d'affectations internes ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

11. Instruments financiers**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus, de ses salaires et vacances à payer, ainsi que de sa dette à long terme. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution des comptes fournisseurs et frais courus, ainsi que des salaires et vacances à payer.

11. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux effets à recevoir comme les promesses de dons..

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.